



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01221

Numéro SIREN : 351 329 503

Nom ou dénomination : EXPONENS CONSEIL ET EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2013 sous le numéro de dépôt 16349

PATRICK VAN GAVER

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

2, PLACE DE LA LOI
78000 VERSAILLES
TÉL. : 01 39 50 65 99
FAX : 01 39 02 73 09

e-mail : sefigec.societe@sefigec.fr

n° de
dépôt

16349

n° de
facture



- 8 NOV. 2013

Yelmy.

n° de
gestion

05 B 12

n° de
chrono

EXPONENS CONSEIL ET EXPERTISE

Société par actions simplifiée
Au capital social de 5.100.000 €
11, rue d'Eprémèsnil
78400 CHATOU
351 329 503 RCS Versailles

APPORTS EFFECTUES PAR LA SOCIETE APC
DANS LE CADRE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL
DE LA S.A.S. EXPONENS CONSEIL ET EXPERTISE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR
LA VALEUR DES APPORTS
(Article L. 225-147 du Code de commerce)

PATRICK VAN GAVER

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

2, PLACE DE LA LOI
78000 VERSAILLES
TÉL. : 01 39 50 65 99
FAX : 01 39 02 73 09

e-mail : sefigec.societe@sefigec.fr

EXPONENS CONSEIL ET EXPERTISE

11, rue d'Eprémesnil

78400 CHATOU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS

(Article L. 225-147 du Code de commerce)

Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision unanime des associés en date du 24 septembre 2013, dans le cadre d'une opération d'apport de la branche complète d'activité d'expertise comptable de la S.A.R.L. APC, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur de ces apports.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission.

Cette doctrine professionnelle requière la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports.

I. EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

A) L'APPORTEUR

L'apporteur est la société APC, S.A.R.L. au capital de 7.500 euros située au 22, boulevard Stalingrad à Chatillon (92320), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 450 687 249. Elle est représentée par Madame Céline PRESTAT, gérante, spécialement habilitée aux termes d'un procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2013.

B) BIENS APPORTES

Les biens apportés sont ceux constitutifs de la branche complète d'activité d'expertise comptable de la société APC.

C) LA BENEFICIAIRE DES APPORTS

La société bénéficiaire des apports est la société EXPONENS CONSEIL ET EXPERTISE.

Il s'agit d'une société sous forme de société par actions simplifiée au capital de 5.100.000 €, immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 351 329 503.

Le siège de cette société est situé au 11, rue d'Eprémesnil à Chatou (78400).

L'objet de la société est l'exercice de la profession d'expert-comptable.

II. DESCRIPTION DES APPORTS

A) VALORISATION DES APPORTS

Les apports ont été évalués à leur valeur réelle pour l'ensemble des actifs et passifs apportés, à l'exception de la valeur du fonds de commerce qui a été déterminée selon les règles en usage dans la profession lors de la transaction de société d'expertise comptable.

La valeur de la clientèle a été estimée sur la base de 75 % du chiffre d'affaires H.T. de la moyenne des trois derniers exercices, corrigée de l'indice INSEE.

Les autres actifs et passifs au 31 août 2013 apportés sont ceux qui figurent sur le bilan à cette date à l'exception de :

à l'actif :

- ◆ la trésorerie pour un montant de 36.523 euros,
- ◆ des charges constatées d'avance et relatives aux charges sociales de la gérance pour 5.674,40 euros,
- ◆ de la voiture de fonction de la gérante pour un montant net de 7.727,08 euros.

au passif :

- ◆ l'emprunt résiduel du financement de la voiture susmentionnée pour 6.943 euros,
- ◆ des charges sociales de la gérante pour 7.288,72 euros.

B) REMUNERATION DES APPORTS

Ces apports seront rémunérés par la création de 2.466 parts sociales nouvelles de 26,89 euros chacune entièrement libérées de la société EXPONENS CONSEIL ET EXPERTISE, soit une augmentation de capital de 66.310 euros avec création d'une prime d'apport de 124.069 euros.

Le montant total des apports est donc évalué à 190.379 €.

III. VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission afin d'apprécier la consistance et l'évaluation des apports.

Mes travaux ont notamment consisté :

- ◆ à un entretien avec le responsable en charge de la présente opération, avec lequel j'ai examiné les modalités de l'opération et les méthodes d'évaluation,
- ◆ à analyser le projet de traité d'apport,
- ◆ à étudier le détail des biens apportés et à en estimer les valeurs de chaque élément.

IV. CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à 190.379 € n'est pas surévaluée et en conséquence que l'actif net apporté est au moins égal à l'augmentation de capital social de la société EXPONENS CONSEIL ET EXPERTISE pour 66.310 € et une prime d'émission de 124.069 €.

Je n'ai pas relevé, au cours de ma mission, d'avantages particuliers.

**Fait à Versailles
Le 8 octobre 2013**



**Patrick Van Gaver
Commissaire aux apports**